



Compte-rendu AG Extraordinaire En ligne du 6 au 12 décembre 2021

Association « BIOTIMARRONS ! »

RNA : W333003264

SIRET : 824 087 654 00011

Faisant suite à un questionnaire sur l'accessibilité et le développement de nos activités, le groupe Epicerie de notre association, réuni le 10/11/21 a fait des propositions au Collège d'Administration de BIOTIMARRONS quant à la tarification et aux horaires d'ouvertures de l'épicerie participative.

Ces modifications, si elles sont validées, entreront en vigueur au 1er janvier 2022.

En conséquence nous devons réunir une AG extraordinaire qui aura à se prononcer sur 2 délibérations :

- une tarification basée sur des paliers de revenus du foyer
- une ouverture supplémentaire le samedi

Compte-tenu de la situation sanitaire contraignante pour réaliser une assemblée des adhérents et de l'urgence de prendre de décisions qui puissent être effectives au 1er janvier, le CA a proposé que celle-ci soit réalisée sous forme de vote en ligne sur ces délibérations.

Règlement intérieur - Art. 2.4 Majorité

L'Assemblée Générale Ordinaire ou Extraordinaire est valablement constituée lorsque le nombre des voix des adhérents présents ou représentés physiquement ou virtuellement est supérieur à la moitié des membres de l'Association. Lorsque cette condition n'est pas remplie, l'Assemblée Générale ordinaire ou extraordinaire se tient néanmoins s'il y a 20% minimum des adhérents présents ou représentés physiquement ou virtuellement et s'il y a unanimité pour la tenir, sinon une seconde assemblée doit être tenue. La deuxième assemblée délibère valablement quel que soit le nombre de voix des membres présents ou représentés physiquement ou virtuellement, mais seulement sur les questions portées à l'ordre du jour de la première. Les décisions de l'Assemblée Générale sont prises à la majorité des voix. Les statuts sont modifiés suivant décision prise par l'Assemblée Générale convoquée extraordinairement

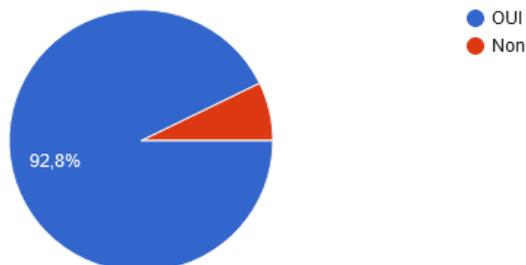
A la date de l'AG, le nombre d'adhérents de l'association est de **116** adhérents, le quorum est donc de **59** votants.

A la clôture de l'AG extraordinaire en ligne, le nombre de votants retenus est **de 67 votants. Le quorum est atteint, les décisions de cette AG sont donc valides.**

Quorum : Article 2.4 du Règlement Intérieur de l'association "Biotimarrons !"

Si le quorum tel que défini à l'article 2.4 du RI n'est pas atteint, j'accepte que l'AG extraordinaire 2021 se tienne néanmoins si 20% sont présents et qu'il y a unanimité pour la tenir..

69 réponses



Cette question a permis de vérifier qu'il n'y avait pas unanimité à tenir cette AG si le quorum n'était pas atteint.

TARIFICATION :

Notre épicerie fonctionne sans faire aucune marge. C'est un choix que nous avons fait de dissocier le prix des denrées issues de l'agriculture biologique des charges extérieures. Les produits sont à prix coûtants et ce que vous versez revient aux producteurs. Néanmoins, nous avons des charges incompressibles : loyer de notre local de stockage et de vente (3120€), assurances (250€), électricité (200€), frais bancaires (160€), hébergement informatique (150€), auxquelles s'ajoutent des frais de fournitures administratives etc., soit environ 4000€.

Néanmoins la tarification actuelle présente des inégalités et ne favorise pas l'accessibilité de tous.

C'est pourquoi il est proposé :

UNE ADHESION :

Une adhésion "Cotisation sans contrepartie", qui permet à un adhérent de soutenir les activités de l'association (RDVBio, GASP et Place Publique), de participer à l'assemblée générale et à la vie associative de Biotimarrons. Enfin elle permet aux primo-adhérents de bénéficier pour une année des services de l'épicerie-GASP. Le montant en reste inchangé : 15€

UNE PARTICIPATION :

une participation spécifique à l'épicerie-GASP "Cotisation avec contrepartie"; la contrepartie étant ici de pouvoir bénéficier des produits de l'épicerie au prix coûtant. Cette participation s'ajoute à l'adhésion pour pouvoir bénéficier des services de l'épicerie (sauf primo-adhérents). Cette participation est à tarif libre, mais avec une grille tarifaire indicative basée sur des tranches de revenus. C'est au foyer concerné (personne seule, famille monoparentale, familles...) de se positionner dans cette grille et de verser la somme minimale demandée ou plus. Cette solution permet aux adhérents de verser ce qu'ils jugent correct par rapport à leur situation financière, sociale et par rapport à leur volume d'achats supposé.

GRILLE TARIFAIRE indicative¹ :

Participation proposée, basée sur les revenus mensuels estimés du foyer :

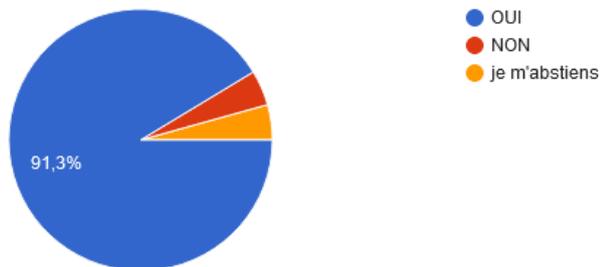
- inférieurs à 900€ => 10€ ou +
- compris entre 900€ et 1200€ => 15€ ou +
- compris entre 1201€ et 1500€ => 20€ ou +
- compris entre 1501€ et 2000€ => 25€ ou +
- supérieurs à 2000€ => 30€ ou +

¹ Il s'agit d'une auto-déclaration ! Il n'est pas dans nos intentions de demander une attestation des revenus ! Chaque foyer se positionne dans la grille en fonction de ce qu'il peut /et/ou souhaite donner comme participation

Adhésion et Participation financière à l'Épicerie

DÉLIBÉRATION 1 : J'accepte la tarification définie dans le paragraphe précédent "Adhésion et Participation financière à l'Épicerie" (une adhésion à l'association de 15€ et une participation à tarif variable pour la participation à l'épicerie). Le règlement intérieur sera modifié en conséquence.

69 réponses



La majorité des votants approuve la tarification mise aux voix.

OUVERTURES

Afin de permettre aux adhérents qui ne sont pas disponibles dans le créneau du vendredi soir, un deuxième créneau d'ouverture est proposé le samedi matin.

OUVERTURES :

Distribution Vendredi 17:00-19:00

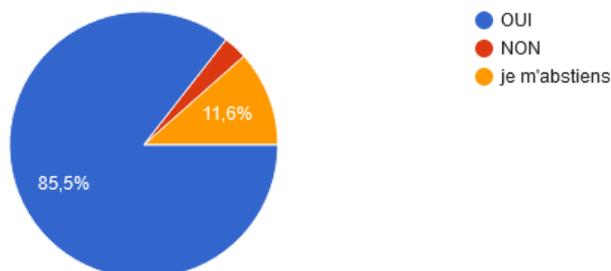
Distribution Samedi : 10:00-12:00

La préparation des paniers se fera comme à l'accoutumée le Vendredi entre 14:30 et 16:30

Ouvertures de l'épicerie

DÉLIBÉRATION 2 : Je suis d'accord pour les propositions d'ouverture de l'épicerie : vendredi 17h-19h et samedi 10h-12h.

69 réponses



La majorité des votants approuve l'ouverture supplémentaire le samedi matin. Néanmoins des réserves sont émises quant aux ressources humaines nécessaires pour ce faire.

- *Quand un adhérent rentre dans l'association, il faudrait peut-être distribuer une sorte de guide de l'adhérent en quelques lignes (permettant d'informer et de guider les nouveaux)*
 - **De gros efforts ont été effectués :**
 - **Un site web : www.biotimarrons.org où l'on retrouve toutes les ressources nécessaires**
 - **Des tutoriels : voir sur ce site le menu ASP-EPICERIE/Fonctionnement**
 - **La plaquette de présentation (en téléchargement sur le site)**
 - **Nous sommes néanmoins preneurs de toute initiative pour constituer ce guide.**
- *Etant une famille de deux actifs avec un enfant, après une année d'adhésion, nous constatons qu'il est à la fois difficile de s'organiser pour réaliser les commandes et venir les récupérer et aussi pour donner du temps de bénévolat. Le fonctionnement de l'asso est parfaitement huilé et facilitant, et pourtant, notre engagement reste compliqué. Je m'interroge sur la notion de temps libre et de conciliation vie pro- vie de famille - consommation "militante"....sûrement une question de priorité, et pourtant..... En tout cas, un grand merci pour l'investissement de chacun dans ce beau projet.*
- *Peux t'on laisser un commentaire sur le site de commande ? Pour par exemple ne venir chercher l'épicerie qu'en même temps que les fruits. Merci*
 - **Non pas de possibilité de commentaires sur monepi.fr, mais un bouton « contact » permet d'envoyer un message ou bien sur contact@biotimarrons.org**
- *ouvrir en plus le samedi matin signifie plus de bénévoles mobilisés; je ne crois pas que nous ayons les forces pour cela.*
 - **Lors du sondage effectué en septembre, une majorité d'adhérents proposait 2h de bénévolat par mois. La plateforme monepi.fr impose un minimum d'1h par foyer et par mois. Pour un minimum de 80 adhérents ce sont donc 80h par mois, soit plus de 18h/semaine. 2 ouvertures par semaine ce sont 12h/semaine**
- *difficile d'avoir des bénévoles sur deux jours de distribution, faire un essai , peut être sur une prolongation de une demi heure : 19h30 le vendredi*
 - **Voir plus haut. Cette question du temps de bénévolat nécessaire sera débattue en AG ordinaire en 2022, mais l'objectif est de permettre une ouverture sur un jour non travaillé.**
- *R.A.S*
- *Serait il possible que les commandes puissent se faire dès le samedi dans la journée ?*
 - **Pour l'épicerie, la commande est en continu. Pour les précommandes, il faut laisser le temps aux maraîchers d'estimer les stocks et de mettre à jour leur offre.**
 - **Pour les précommandes spéciales (fruits, volailles...) la commande est sur 1 semaine.**
- *Je pense que des qu'il est question d'argent il est important de garder le quorum. .*
- *Merci*
- *Bonjour, N'y avait-il pas l'idée également de porter les heures de bénévolat à 12 h au lieu de 6h, soit en moyenne une heure par mois pour une année ? Pas mise au vote ? Disposition délibérée plus tard ? Une étourderie et j'ai mal lu ?*
 - **Si, mais nous verrons cela en AG ordinaire début février.**

- *Bonjour, le nombre de client diminue, est-ce toujours viable sans cotisation car la cotisation risque de perdre les clients actuels...MERCI*
 - **Il y a bien une adhésion et une participation mais pas de marge sur le prix de vente. Ce que vous payez correspond au prix du producteur/fournisseur.**
- *La tarification "sociale" est certainement plus équitable. Mais elle oblige les "faibles revenus" à se présenter comme tels (si j'ai bien tout compris), ce qui peut être très mal vécu. Je penserais plutôt à une suggestion de participation de base obligatoire + une participation "solidaire" libre, où la grille présentée ici pourrait être une proposition d'ordre de grandeur. J'ajoute que je ne suis pas à l'aise de donner mon avis à posteriori sur un sujet où je n'étais pas présent, et qui a certainement été débattu avec beaucoup de sérieux.*
 - **C'est un peu ça : une adhésion forfaitaire de 15€ + une participation solidaire libre.**
 - **Les « faibles revenus » n'auront pas à se présenter comme tels, puisque ce sont les adhérents qui choisissent seuls lors de l'adhésion sur monepi.fr le « produit-adhésion » qui leur convient.**
- *Je trouve l'idée d'une tarification juste sur le principe, mais délicate à mettre en place, puisque dans la compta on saura qui a donné quoi, et donc qui est riche et qui est pauvre...*
 - **Oui effectivement, les deux personnes qui gèrent la comptabilité pourront savoir, s'ils en ont le temps, qui a donné quoi. Mais pensez-vous que nous allons publier le détail ? Vous nous faites confiance pour la gestion de la trésorerie alors faites nous aussi confiance pour cela !**
- *Avec un peu d'avance, bonne année épi..curienne ? (non je ne crois pas) , bon courage à nous tous mais surtout à ceux qui sont souvent sur le site de l'épi...cerie !*
- *Besoin de me familiariser avec la nouvelle présentation. Je préférerai les thèmes à l'ordre alphabétique,mais je n'ai pas encore assez exploité le site...Quoiqu'il en soit ,Bravo pour cet extraordinaire travail et merci d'avoir toujours répondu à mes SOS.*
 - **Il y a bien un classement thématique dans monepi.fr**
- *Merci de votre soutien et de cette belle dynamique à Targon.*

Article 4 – Adhésions

Adhésion à l'association (cotisation sans contrepartie):

L'adhésion à l'Association « BIOTIMARRONS ! » est familiale. Elle court du 1er janvier au 31 décembre.
Pour une adhésion annuelle : **15€**

Participation Epicerie-GASP (cotisation avec contrepartie) :

L'adhésion seule n'ouvre pas droit aux services du GASP (Groupement d'achats Solidaires et Participatif) et de l'Epicerie

Pour bénéficier de ce service, l'adhérent représentant le foyer doit :

- **régler** une **participation supplémentaire** correspondant aux frais de fonctionnement (loyers, électricité, assurances...). Cette participation peut être réglée en 3 fois. Les produits du GASP sont acquis à prix coûtants

Cette participation est à **tarif libre**, mais avec une grille tarifaire indicative basée sur des tranches de revenus. C'est au foyer concerné (personne seule, famille monoparentale, familles...) de se positionner dans cette grille et de **verser la somme minimale demandée ou plus**. Cette solution permet aux adhérents de verser ce qu'ils jugent correct par rapport à leur situation financière, sociale et par rapport à leur volume d'achats supposé.

GRILLE TARIFAIRE indicative basée sur les revenus mensuels estimés du foyer :

- Revenus inférieurs à 900€ => 10€ ou +
- Revenus compris entre 900€ et 1200€ => 15€ ou +
- Revenus compris entre 1201€ et 1500€ => 20€ ou +
- Revenus compris entre 1501€ et 2000€ => 25€ ou +
- Revenus supérieurs à 2000€ => 30€ ou +

Les nouveaux adhérents qui désirent découvrir les services du GASP **sont exonérés de cette participation la première année.**

- **s'engager** à effectuer cinq heures au minimum de participation bénévole aux activités de l'association (préparation des paniers, distributions, permanence à la buvette. Le Collège d'administration pourra exempter certaines personnes de cette participation pour raisons particulières.
- **Adhésion et droits de place pour les exposants :**
 - L'adhésion pour les exposants des Rendez-Vous Bio est fixée à **15€**, elle ouvre droit aux services du GASP. Les exposants sont dispensés des heures de participation.
 - Les droits de place ne sont pas indexés sur l'espace occupé par les stands mais sur le nombre de participations dans l'année civile.
 - **Catégorie 1 : producteurs, transformateurs, revendeurs, traiteurs, artisans, coopératives.**
 - Abonnement de 9 à 10 marchés : forfait de 80 €
 - Abonnement de 4 à 8 marchés : 9€ par marché

- Marché occasionnel : 10€ par marché
- Branchement électrique en sus : 2€ par marché
- **Catégorie 2** : *Association avec stand marchand*
 - Adhésion : 15€
 - Droit de place : offert
- **Catégorie 3** : *Association avec stand informatif*
 - Adhésion : au bon vouloir
 - Droit de place : offert

Cet article du RI sera revu en AG 2022 afin d'y ajouter une éventuelle modification du temps de participation bénévole

HEURES D'OUVERTURE DE L'ÉPICERIE :

Les horaires d'ouverture de l'épicerie aux adhérents sont les suivants :

- **Vendredi 17h à 19h**
- **Samedi 10h à 12h**